



17 avril 2007

C 11/2007

## Communication au Conseil communal

(Séance du 23 mai 2007)

### Résumé des décisions municipales de mi-mars à mi-avril 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-mars à mi-avril 2007.

**Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les jeunes de la 2ème génération (art. 22 LDCV):** la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mlle Nadia Sirohi et pour M. Sameer Sirohi, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) - Bilan intermédiaire de la mise en oeuvre en relation avec le rôle des communes:** la Municipalité a pris acte d'une lettre de Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, attirant l'attention des communes vaudoises sur les points suivants:

- Régime d'autorisation et de surveillance des mamans de jour exercé par les communes ou associations de communes, précisant notamment que l'article 16 de la LAJE désigne directement les communes ou associations de communes comme autorité compétente pour autoriser et surveiller l'accueil familial de jour.
- Gestion de l'accueil familial de jour (mamans de jour).
- Engagement des coordinatrices.
- Régularisation et autorisation des mamans de jour.

**Fermeture du stand de Volson - Conséquences pour la pratique du tir à 300 m. - Convention avec la Ville de Lausanne:** la Municipalité a décidé d'acquérir une cible au stand de Vernand pour un montant unique et forfaitaire de Fr. 35'000.-, somme qui sera inscrite au budget 2008.

**Théâtre de la Voirie - Acquisition de nouveaux rideaux:** la Municipalité a décidé de ladite acquisition pour un montant de Fr. 4'700.-, prévu au budget.

**Cession des parcelles N° 61 et N° 64 (droits de superficie distincts et permanents) par la S.I. du Chemin des Croisettes 22 SA, en liquidation, sises Pl. de la Gare/Av. du Tirage, sur les parcelles N° 92 et 100 du cadastre communal:** la Municipalité a pris acte de l'envoi du 13.3.2007 de Me M. Habs, notaire, de l'acte de cession cité en titre, qui formalise la décision de la Municipalité du 12.4.2006 de reprendre les droits de superficie relatifs aux immeubles N° 61 et 64 sur les parcelles N° 92 et 100 propriété des CFF (parking de courte durée + WC publics), d'un montant de Fr. 10'000.-, indexé au coût de la vie, par année (Fr. 13'200.- en 2005), avec échéance en 2057.

**Votation communale du 11.3.2007 - Acomptes sur les impôts cantonaux et communaux 2007:** M. P. Broulis, chef du Département des finances, nous informe que, suite au résultat de la votation du 11.3.2007, l'Administration cantonale des impôts est en mesure de procéder à une nouvelle calculation des acomptes 2007, dont les mensualités nouvellement déterminées seront fixées en fonction des paiements d'ores et déjà effectués cette année. Ce calcul adaptatif s'inscrit dans la volonté de l'ACI de rester proche de la situation de chaque contribuable.

**Commune de Pully - Route de la Chenaule - Hors localité (N° 183) - Demande d'une prescription de la vitesse à 40 km/h:** selon courrier du 19.3.2007 de la Commission consultative de circulation (CCC) du Service des routes, la Sous-commission des limitations de vitesse a procédé à une expertise et le cas précité a été soumis à la CCC lors de sa séance du 9.3.2007.

Considérant que cette route communale étroite, en forte pente et glissante selon la saison, ne se différencie pas des autres routes semblables et nombreuses du Canton, elle s'est donc prononcée défavorablement pour une prescription de 40 km/h sur la route de la Chenaule.

**En l'état actuel du dossier, un avis de droit a été sollicité auprès de Me Rusconi dans l'éventualité d'une interpellation au Conseil d'Etat.**

**Commune de Pully - Belmont-sur-Lausanne - RC 773C - Route des Monts-de-Lavaux entre les localités de Pully et de Belmont-sur-Lausanne - Légalisation de la signalisation routière:** par son courrier du 19.3.2007, le Service des routes nous informe qu'il est justifié d'instaurer une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le secteur cité en titre. Cette prescription sera complétée par d'autres mesures de signalisation lors de la prochaine réfection de la chaussée.

Dite instauration comportant une prescription a été publiée officiellement dans la feuille des Avis officiels du 27.3.2007. Elle ne pourra entrer en force qu'en l'absence d'un recours interjeté dans le délai légal de 20 jours.

**Groupe scolaire du Collège Arnold Reymond - Rénovation de la régulation des installations de chauffage et de ventilation - Troisième étape:** la Municipalité a décidé d'adjuger la troisième étape des travaux de rénovation de la régulation des installations de chauffage et de ventilation du groupe scolaire du Collège Arnold Reymond pour un montant de Fr. 85'000.- TTC. Une somme de Fr. 90'000.- est prévue au budget à cet effet.

**Achat des compteurs d'énergie électrique pour l'année 2007 et engagement d'un monteur électricien intérimaire pour leur pose:** la Municipalité a autorisé la Direction des travaux et des services industriels:

- à acheter 1'200 compteurs d'énergie électrique pour un montant HT de Fr. 130'680.00. Ce montant sera prélevé sur les comptes budgétaires N° 821.3114 et N° 821.3156, prévus à cet effet. Ces deux comptes sont portés au budget pour un montant total de Fr. 133'300.00;
- à engager du personnel intérimaire pour une durée maximale de 4 mois et pour un montant maximal HT de Fr. 32'000.00. Ce montant sera prélevé sur le compte budgétaire N° 823.3080, prévu exceptionnellement à cet effet pour l'année 2007. Ce compte est porté au budget pour un montant de Fr. 72'000.00.

**Organisation des colonies d'été et du camp d'automne 2007:** la Municipalité a décidé:

- d'adopter le principe du forfait en remplacement du barème échelonné sur les revenus imposables pour les deux colonies 2007 de 13 jours des Mosses et des Monts-de-Pully;
- de fixer ce forfait pour les **13 jours de colonie à Fr. 650.- pour les habitants de Pully pour les Mosses et à Fr. 520.- pour les Monts-de-Pully**, et à **Fr. 845.-** pour les éventuels participants domiciliés hors de la Commune;
- de maintenir le forfait de Fr. 300.- (5 jours) pour les habitants de Pully et de Fr. 400.- pour d'autres communes, adopté pour les camps de relâches et d'automne;
- de remplacer la réduction de 50% pour le deuxième enfant et suivants d'une même fratrie par une réduction de 20%;
- d'inviter deux enfants d'Obernai à chacune des colonies de vacances de juillet ou d'août.

**Nouveaux statuts de la RAS:** selon courriel du 26.3.2007 de la Direction du Centre social régional (CSR), les nouveaux statuts de la RAS ont été adoptés par tous les organes délibérants des 34 communes de notre région.

**Commande de fournitures de bureau - Modification de la pratique actuelle et changement de fournisseur:** la Municipalité a décidé de désigner un unique fournisseur pour le matériel de bureau de toute l'administration. Son choix s'est porté sur une entreprise qui permet de passer les commandes par Internet.

---

**Transports publics de la région lausannoise (TL) - Evolution du Réseau 08:** la Municipalité a décidé:

- de se rallier à la variante A4-1 proposée par les TL, qui devra encore formellement être approuvée par la Municipalité de la Ville de Lausanne;
- de prendre acte que la diminution de fréquence (de 7,5 à 10 min.) sur la ligne N° 8 apportera une économie de Fr. 81'000.-, d'où une diminution de l'augmentation de la charge pour Pully - Fr. 226'000.- au lieu de Fr. 307'000.- - conséquence de la mise en œuvre du Réseau 08, dont les Pulliérans bénéficieront avec l'introduction de la nouvelle ligne N° 25 notamment.

**Centre sportif de Rochettaz - Réfection en profondeur des courts de tennis N° 4 et 5:** la Municipalité a décidé:

- d'adjuger les travaux de réfection en profondeur des courts de tennis N° 4 et 5 de Rochettaz pour un montant de Fr. 28'165.15 TTC. Un montant de Fr. 31'000.-- est prévu au budget à cet effet;
- d'augmenter le tarif annuel de location au Tennis-Club de Pully de Fr. 1'100.- à Fr. 1'350.- par court, ceci à partir de 2008.

**Association Label Cité de l'énergie - Action "Journée du soleil" des 4 et 5.5.2007 - Campagne Display:** la Municipalité a décidé:

- de charger la Direction de l'administration générale, en collaboration avec celle de l'urbanisme et de l'environnement, de mettre en place la «Journée du Soleil» pour le 4 mai 2007;
- d'autoriser la Direction de l'urbanisme et de l'environnement de doter de l'affiche énergétique Display les bâtiments scolaires mentionnés dans le rapport précité pour la même date.

**Création du groupe de travail "Musées":** la Municipalité a décidé de constituer un groupe de travail chargé de réfléchir sur l'avenir du Musée, en relation avec le départ à la retraite de sa conservatrice, composé de représentants de la Ville et de l'Association des Musées.

**Mise à jour de la version du logiciel de facturation des services industriels:** selon lettre du 4.4.2007 de la Municipalité de Paudex, cette dernière a pris connaissance, dans sa séance du 2.4.2007, de notre préavis N° 7-2007 relatif à la mise à jour citée en titre, pour un montant total de Fr. 49'000.-.

La Commune de Paudex a pris acte de sa participation financière à cette opération, qui s'élève à Fr. 3'175.20.

La commune de Belmont participera également par un versement de Fr. 6'909.00.

LA MUNICIPALITE